ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENNES ÉLÈVES

DU

LYCÉE MOLIÈRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 23 Mars 1912.

71, RUE DU RANELAGH. - PARIS

BULLETIN MENSUEL

Nº 7. - Juillet-Août 1913

SOMMAIRE:

- · Fête du Jubile du Lycée.
- 11 Fête de Charité.
- III Nos lectures.
- IV Sociétaires nouvelles.
- v Bourses. Prix. Examens.
- vi Cours de vacances.
- vii Avis.
- viii Mariages,
 - IX Naissances.
 - x Décès.
 - xi Société de Bienfaisance. Promenade des enfants.
- XII Chronique sociale.
- XIII Changements d'adresses.

CAHORS & ALENCON

101

IMPRIMERIES TYPOGRAPHIQUES A. COUESLANT

DU DU

LYCÉE MOLIÈRE

RECONNUZ D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 23 MARS 1912

71, RUE DU RANELAGH. - PARIS

BULLETIN MENSUEL

Nº 7. - Juillet-Août 1913

Fête du Jubilé

Les réunions d'Octobre seront remplacées cette année par une grande Fête qui sera donnée pour célébrer le Jubilé du Lycée. Elle aura lieu le dimanche 12 octobre, et aura pour toutes, nous en sommes sûres, un très grand attrait.

Dès maintenant nous pouvons à peu près en donner le programme. Une plaque commémorative sera inaugurée ; un concert pour lequel nous avons obtenu le gracieux concours de très grands artistes aura lieu ensuite ; puis enfin un thé terminera la journée.

Cette Fête sera une joie pour toutes. Elle nous donnera, outre le plaisir que nous avons toujours de retrouver le souvenir d'heureuses années passées au Lycée, celui plus grand encore de témoigner à notre chère Directrice, la profonde affection que nous lui gardons, et notre gratitude pour le dévouement constant qu'elle a donné au Lycée depuis sa fondation.

Nous espérons être très nombreuses à la Fête du Jubilé, et nous prions à nouveau les Anciennes Elèves qui pourraient nous donner les adresses de leurs compagnes, désireuses d'être parmi nous le 12 octobre, de vouloir bien les envoyer au plus tôt à Mme Noiré, 87, rue de Courcelles.

La Fête de Charité

La fête annuelle de charité eut lieu le jeudi 22 mai et fut comme un sourire du Printemps dans notre cher Lycéc. Petites, grandes et anciennes, en toilettes claires, se croisaient dans la cour ensoleillée, toutes heureuses de pouvoir bavarder un peu plus entre elles, et d'être avec leurs professeurs.

La représentation des « petites » fut charmante. Madeleine Willer et Elizabeth Bompart jouèrent avec beaucoup de naturel et d'entrain « Les fiancés en herbe ». La danse du voile exécutée par trois gracieuses fillettes (Mlles Marguerite Angenot, Marianne Weill et Yvonne Nachmann) et un tableau vivant dialogué « le Petit Chaperon rouge » furent vivement applaudis ; l'effroyage mère-grand (Rosa de Las Munecas) fit trembler de peur, non seulement le petit chaperon lui-même (Christianne Hec), mais tout le jeune auditoire. Les cris d'effroi se changèrent bien vite en rires clairs et francs lorsqu'on vit apparaître sur la scène le « malin » Calino. Qui eût pu reconnaître la fine silhouette et le visage spirituel de Lysie Lannes sous les traits de ce lourdaud à perruque filasse? Mlle Suzette (Rachel Bril) s'amusa fort de ses yeux ronds et de son sourire bêta.

Des petites tables dressées dans la cour de récréation invitèrent professeurs et élèves, à s'y grouper, en attendant la « grande représentation » de 4 h. 1/2.

Le programme très varié nous promettait des merveilles, et en effet toutes les artistes furent parfaites. Berthe Brunet nous fit entendre un scherzo-valse de Chabrier, très brillant, et Marthe Feuillé, d'une jeune voix fraîche, chanta « Par le sentier » de Dubois, et un air de Thaïs.

Puis nous eûmes le plaisir d'entendre un fragment du Misanthrope, « la scène du sonnet », jouée à merveille par Elise Salignac, Marthe Dreyfus et Valentine Chailley-Bert. Après de jolis morceaux de violon exécutés avec beaucoup de rythme par Mlles Etevenon, nous est apparu le ravissant tableau « d'Eliezer et Rebecca », déjà fort applaudi lors de la soirée de la Maison d'Education, et que Mlles Cécile et Rachel Bril avaient bien voulu recommencer; les spectatrices ne furent satisfaites que lorsque le rideau se releva une deuxième fois. Marguerite Herrero dansa « la danse des fleurs » avec beaucoup de grâce, et Louise Ghins chanta, en véritable artiste, les jolies mélodies de Shubert « Marguerite au rouet », et « Là-bas », d'une voix très souple et vibrante, qui fit beaucoup de plaisir.

Le spectacle se termina par « le Paradis et la Péri ». La mise en scène avait été organisée par Elise Salignac, et Mlle Dietz-Monnin voulut bien danser, tandis que quelques élèves de la chorale chantaient le chœur des « Houris ».

Ce dernier numéro fut bissé aussi, et c'est à regret que toutes se sont séparées.

Un grand merci à toutes celles qui ont gentiment apporté leur concours : aux vendeuses de fleurs, aux organisatrices du buffet, comme aux artistes, et à toutes celles qui, par le seul fait de leur présence ce jour-là, ont témoigné leur fidèle attachement au Lycée.

Le produit de la fête s'est élevé à environ 1.000 fr., qui serviront à envoyer des enfants à la campagne et à distribuer des vêtements chauds cet hiver.

NOS LECTURES

L'Enseignement secondaire des Jeunes Filles en France

Nous empruntons à la Revue Internationale de l'Enseignement la plus grande partie d'une très sérieuse étude qui uc manquera pas d'intéresser les lectrices de notre Bulletin.

« L'enseignement secondaire est cet enseignement moyen, mais universel, qui, accueillant les adolescents dès la sortie de l'éducation primaire, donne à leur esprit une culture générale, et les mène au seuil des Facultés.

Sans spécialisation, il s'applique à tous. Pour des cerveaux latins, il apparaît donc par excellence, comme une chose publique; et il semblerait convenir par conséquent aux jeunes filles aussi bien qu'aux jeunes hommes, aussi bien, et mieux peutêtre : la femme se destinant moins généralement que l'homme à ces carrières définies qui exigent des connaissances particulières, et devant avant tout se préparer à son rôle d'épouse et de mère, ne trouve-t-elle pas dans l'enseignement secondaire « les clartés de tout », les principes élevés et les méthodes de travail qui répondent à sa vocation, à ses besoins et à ses loisirs ?

Cependant, si beaucoup de femmes ont, de tout temps, été attirées vers la culture secondaire, en France comme ailleurs, ce n'est que depuis une trentaine d'années que l'enseignement public leur offre les moyens de satisfaire leurs goûts.

Encore ces moyens, nous le verrons, leur sont-ils offerts sous quelques réserves, et avec une certaine parcimonie. Sauf les lycées fondés par l'Etat, bien des établissements qui se décorent du nom de « Secondaires » ne le sont pas effectivement et continuent d'abuser de l'incertitude ou de l'indifférence où se plaisent encore bien des gens, quand il s'agit de l'instruction féminine.

On ne saurait trop le redire pour l'intelligence de l'exposé qui va suivre. L'enseignement secondaire des jeunes filles en France doit son existence et sa constitution à la loi du 21 décembre 1880, loi qui est désignée sous le nom de son promoteur et rapporteur, et qu'on appelle la loi Camille Sée; et c'est à l'application de plus en plus constante et intégrale de cette loi qu'il doit sa prospérité et qu'il devra son existence...

La loi elle-même, telle qu'elle fut conçue, est sans précédent. Elle n'avait été préparée ni annoncée dans notre pays par aucune autre loi, par aucune autre entreprise. Elle ne se réclamait aucunement des cours secondaires, institués en 1867 par Victor Duruy, dans une pensée d'ailleurs excellente, mais indécise. Ces cours ne disposaient en effet ni d'un local, ni d'un personnel leur donnant une forme viable. Ils consistaient en un nombre variable de leçons ou de conférences faites à des jeunes filles par des professeurs de l'Enseignement secondaire des jeunes gens, voire par des maîtres de l'enseignement supérieur ; ils se modelaient généralement sur les plans d'études de l'enseignement primaire supérieur et visaient comme couronnement les brevets. Lors des premières applications de la loi nouvelle, ces cours, ouverts par les villes et subventionnés par l'Etat, ont créé une difficulté de plus en orientant faussement les program-

mes dans le sens des cours. Leur survivance aujourd'hui n'est due qu'à l'insuffisance du nombre des lycées; ils sont considérés d'ailleurs, en général, par l'administration publique, comme des embryons de lycées, et viennent tous, à leur tour, et peu à peu à cette transformation.

Le législateur de 1880 voyait bien plus loin et beaucoup plus haut que l'établissement de cours, incomplets, et comme accrochés en appendice aux lycées de garçons ou aux Facultés. Il traçait largement les assises d'un enseignement secondaire féminin, entier, autonome et parfaitement équivalent à l'enseignement secondaire des jeunes gens. La proposition de loi fut présentée à la Chambre, par M. Camille Sée, le 28 octobre 1878. Elle fut votée par le Parlement sous son texte définitif le 26 décembre 1880.

M. Camille Sée, député de la Seine, était rapporteur. M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, M. Jules Grévy, Président de la République.

La loi du 26 juillet 1881, créant à Sèvres une Ecole normale supérieure destinée à former un personnel de professeurs femmes pour le nouvel enseignement secondaire, compléta l'œuvre du législateur (1). Les résultats acquis proclament éloquemment aujourd'hui que cette œuvre fut bonne,

On est surpris qu'il ait fallu deux ans et demi de débats parlementaires et de persévérance acharnée avant d'en obtenir l'exécution ; plus surpris encore que le texte primitif de la loi ait dû subir de graves modifications pour être accepté.

C'est que la création « d'établissements destinés à l'enseignement secondaire des jeunes filles » paraissait, il y a trente ans, à bon nombre d'hommes raisonnables, un acte d'une audace singulière et d'un modernisme outrancier. C'est que les idées exprimées par le Rapporteur sur le rôle des femmes dans la famille et la nation, sur la nécessité de les y préparer solidement, sur l'inégalité des aptitudes intellectuelles entre jeunes filles et jeunes gens, ces idées qui semblent à présent si simples, et presque si communes, passèrent alors pour extraordinairement « avancées ».

Autant au Sénat qu'à la Chambre, la discussion fut longue et âpre. Le principal effort porta sur la question de l'internat.

⁽¹⁾ Cette loi est également duc à l'initiative de M. Camille Séc.

L'opposition de droite ne voulait point d'internat. Le Ministre de l'Instruction publique crut prudent de céder sur ce point, pour l'emporter sur les autres. La première rédaction de la Commission fut abandonnée ; l'article par lequel l'Etat était appelé à ouvrir des internats supprimé ; les seuls établissements légalement nationaux furent des externats. C'est sous cette forme altérée que fut votée la loi. L'Etat se privait ainsi de la prérogative qui lui aurait été conférée, puisque la version primitive l'invitait à tenter une double et féconde expérience, en créant tout d'abord dans certaines villes des établissements modèles, externats et internats ; après quoi, sur les demandes des villes, et d'après les résultats observés, il eût été ouvert, toujours par l'Etat, d'autres externats ou internats répondant aux besoins des populations. La Commission dut s'incliner à regret : elle laissa tomber l'article 2 de la loi d'après lequel le Ministre devait ouvrir des internats modèles ; il substitua l'article 3, qui laissait aux Communes le droit d'annexer aux externats de l'Etat des internats municipaux.

Quant aux programmes, s'ils furent discutés, ils passèrent cependant sans réduction appréciable. Ce ne fut pas l'opposition parlementaire, ce fut la prudence timorée des Commissions universitaires qui les rapprocha autant que possible des programmes de l'enseignement primaire supérieur et, un peu plus tard, de l'enseignement spécial. La loi laissait à l'Administration ministérielle, en effet, dans un cadre très large et très souple, la libre disposition des matières d'études dans chaque classe, et la latitude de fixer la durée des années d'études.

Or, l'enseignement secondaire des filles étant conçu comme égal, en niveau, en développement, à celui des garçons, le légis-lateur ne l'entrevoyait certainement pas comme écourté et aminci. C'est ce qu'il en advint, pourtant, puisqu'aux sept ans de l'instruction secondaire des garçons, on voulut, on veut faire correspondre cinq ans de cours d'études pour les filles ; puisque les notions de latin (et même de grec), que M. Camille Sée déclarait au début ne pas vouloir bannir, disparurent rapidement des programmes ; puisque, pour alléger ceux-ci, sans paraître trop les alléger, la rubrique « cours facultatifs » apparut en 4° et 5° année : puisque enfin, pour permettre un semblant de culture secondaire, fut introduite dans ces cinq années

une division en deux cycles, le premier cycle comprenant les 1re, 2e et 3e années, le second cycle les 4e et 5e années.

Si la loi de 1880 instituait, comme couronnement normal des études secondaires, un « diplôme de fin d'études secondaires », ce n'est pas elle non plus qui en faisait nécessairement un diplôme sans sanctions positives, ne donnant pas, comme le baccalauréat, l'accès des Universités.

En esquissant ce rapide historique, il importe de remettre en lumière ces infractions aux initiales dispositions législatives.

Les établissements secondaires publics d'enseignement féminin, lycées, collèges de jeunes filles, sont en effet partout florissants en France. Leur nombre s'accroît d'année en année. Leur population scolaire est extrêmement dense, leur personnel audessus de tout éloge. Une seule chose les gêne dans leur libre exercice, une seule chose est réclamée par leur clientèle, relevée contre eux, par leurs adversaires ; et, le croirait-on ? c'est de ne pas être, à l'heure présente, tout à fait tels que les a voulus en 1880 le législateur.

Des internats sont demandés de toutes parts. Beaucoup ont été créés par les villes ; quelques-uns, dans les collèges, ont été entrepris, à leur compte, par des directrices habiles ou dévouées, que le succès a toujours récompensées. Enfin, là où, comme à Paris, à Versailles, la ville n'a pas voulu offrir d'internat, l'initiative privée s'est émuc et est intervenue pour joindre à l'externat d'Etat un pensionnat d'une forme originale. Telles sont les maisons d'éducation du lycée Molière, du lycée Victor-Duruy, à Paris, et les maisons d'éducation du lycée de jeunes filles de Versailles, en attendant celle de Saint-Cloud et sans doute d'autres encore.

Quand on assiste à cet essor curieux, parfois entrepris comme au lycée Molière sur l'initiative des anciennes élèves du lycée, des sœurs aînées venant au secours de leurs sœurs cadettes, on ne regrette qu'à moitié une disposition législative qui a rendu nécessaires de si jolis gestes, et si féminins. Mais on ne peut s'y refuser d'y voir la démonstration éclatante d'une erreur qu'il serait temps de réparer, en rétablissant en vigueur le texte premier de la loi.

L'Administration ne va-t-elle pas déjà dans ce sens, en demandant à toutes les Economes de connaître la gestion des internats, en obligeant les surveillantes d'externat à débuter comme maitresses d'internat, et en effaçant de plus en plus et de mieux en mieux, par ses encouragements éclairés et sages, la vieille antinomie entre externat et internat ? Les commissions pédagogiques semblent moins décidées, en ce qui concerne la durée des études et le rétablissement des programmes, à s'inspirer des vœux des élèves et du cri de l'opinion. Que demande-t-on, cependant, aux lycées de jeunes filles? Que s'étonne-t-on, souvent, d'être réduit à aller chercher dans quelque établissement libre, plus ou moins médiocre, d'ailleurs, la préparation au baccalauréat? Les familles d'aujourd'hui ne trouvent pas excessives six, sept années d'études secondaires pour leurs filles ; et celles-ci veulent un examen qui leur ferait ouvrir l'entrée de l'enseignement supérieur. Des directrices avisées ont ouvert, comme cours facultatif, un cours de latin, dans leurs établisements. De-ci, de-là, une sixième année, non de préparation à des écoles ou à des carrières spéciales, mais de normale continuation d'études secondaires va se constituant (par exemple au Lycée Molière). Si le diplôme de fin d'études, renforcé de latin. ou relevé de sciences et de langues vivantes, était subi au bout de cette sixième année seulement, qui s'opposerait à ce qu'il fût reconnu pleinement équivalent au baccalauréat? et qui pourrait attaquer l'enseignement secondaire des jeunes filles ?

Mais alors, tout simplement, on en serait arrivé à l'interprétation sincère et à l'application intégrale de la loi de 1880. Peu de chose, en somme, quelques scrupules, un peu de routine, quelques mots des textes, nous en séparent ; et le courant même de notre civilisation, nos mœurs, — ces mœurs qui dictent

les lois - tout nous y porte. Nous y serons bientôt.

Tel qu'il est constitué, l'enseignement secondaire des jeunes filles en France est un bel organisme de notre vie nationale. Trois générations de jeunes femmes, quatre bientôt y ont été formées ; et si l'on en juge en toute impartialité par ce qu'elles réalisent dans les arts, les sciences, les œuvres sociales et surtout dans la famille et dans le monde, les jeunes femmes françaises sont en train de devenir pour leurs maris, pour leurs frères, pour leurs concitoyens, des associées et des amies très sûres, sans cesser d'être séduisantes. Elles n'ont pas perdu en charme ce qu'elles ont gagné en solidité,

Personne n'a plus envie de se moquer de la « lycéenne » et celle-ci emporte en général dans le monde et y répand l'amour de son lycée. Les associations d'anciennes élèves sont nombreuses et commencent à démontrer, sans emphase ni fracas, que les vertus de la solidarité, de l'entr'aide, de l'honneur, du jugement organisateur ne sont pas réservées aux seuls hommes.

Les établissements de l'enseignement féminin secondaire attirent en France non seulement des visites de l'étranger, mais appellent à eux et rendent, depuis des années déjà, de très distinguées jeunes filles étrangères désireuses de venir parfaire leur éducation en France. Elles y ont même leurs préférences.

Tout un cercle d'Ecossaises a pu se constituer au Collège de Saumur, Versailles attire également l'Angleterre, l'Allemagne, l'Alsace, La Roumanie est représentée remarquablement à Victor-Duruy; l'Amérique à Molière, surtout depuis l'installation dans un délicieux hôtel avec jardin de sa confortable maison d'éducation.

Tout conspire à nous donner le sentiment de notre sécurité désormais acquise, à fortifier en nous la conscience grandissante de nos devoirs et des sacrifices qu'ils nous imposent encore dans l'avenir.

Mme X...

Sociétaires nouvelles

Nous souhaitons la bienvenue à deux nouvelles sociétaires : Mme Jean Delettrez (Suzanne Fraudin), 20 Boulevard Magenta.

Mlle Suzanne Faucognez, 8, rue Dangeau.

Bourse de voyage de l'Association

Denise Jalabert.

Prix de l'Association

Fondation Solange Karpelès Suzanne Brunet.

Examens

Diplôme de l'Ecole du Louvre (Degré supérieur) Clotilde Misme.

Diplôme de l'Ecole du Louvre (1er Degré) Denise Jalabert.

Ecole Normale de Sèvres et Certificat d'aptitude (Sciences) 1^{re} partie

Marguerite Fournès.

Baccalauréat de Philosophie

Madeleine Albert-Petit. Marianne Barsky. Marcelle Francière.

Baccalauréat de Mathématiques Juliette Baud.

Baccalauréat Langues Sciences

Mathilde Cormier. Lucie Delabarre. Denise Kahn. Germaine Rancès.

Baccalaureat Latin-Langues

Suzanne Rouffilange. Idelette Perrelet.

Brevet supérieur

Henriette Bertrand. Lucie Delabarre. Antoinette Geai.

Brevet élémentaire

Suzanne Brossolette. Thérèse Lecomte.

Diplôme de fin d'études

Mlles Renée Bergman. Germaine Bernheim. Cécile Bril. Dorothy Bullock. France Chalufour. Hélène Fraysse. Denise Kahn. Jane Lazard. Suzanne Louppe. Annette Mention. Yvonne Morel. Jeanine Picard. Mlice Pomaret. Germaine Rémond. Suzanne Sers. Marie Tisserand. Germaine Turpin. Teanne Vidal. Suzanne Wund.

Certificat d'études secondaires

Mlles Alice Ardouin.
Andrée Blum.
Germaine Bonnard.
Geneviève Bouisson.
Jeanne Bourgarel.
Justine Brouzes.
Aline Chalufour,
Jacqueline Dalmeyda.
Sonia Dobkevitch.
Suzanne Fournier,
Gabrielle Garand.
'Andrée Gautier.
Suzanne Gautier.

Simone Gautier. Madeleine Girardin. Yvonne Gosselin. Rosette Halperson, Anne-Marie Hatt. Paulette Hatt. Ilse Kroeger. Simone Lecherbonnier. Thérèse Lecomte. Paule Lecog. Suzanne Lemaire. Marguerite Lettré. Raymonde Lévy. Henriette Loeb. Yvonne Marillier. Valentine Meyer-May. Marthe Momont. Raymonde Moreau. Madeleine Poirier. Suzanne Reiss. Marie Rheins. Jeanne Sauvageot. Elisabeth Strauss. Nadia Vilter.

Cours de vacances de Kaiserslautern

" 3% "

De plus en plus l'habitude se généralise pour les jeunes filles comme pour leurs frères d'employer les vacances à perfectionner leurs connaissances d'une langue étrangère par un séjour dans le pays même ; mais pour en tirer tout le profit possible il ne suffit pas d'aller à l'étranger, d'y entendre parler la langue du pays et d'essayer soi-même de s'exprimer dans çet idiome, il faut l'étudier sérieusement et d'une manière adaptée au degré de ses connaissances. C'est ce que l'on essaye de faire aux cours de vacances pour étrangers fondés à Kaiserslautern (Palatinat). Je les ai suivi moi-même et je puis dire qu'ils m'ont fait un

bien immense. Je n'aurais pas cru qu'il fût possible de faire en un mois tant de progrès dans la connaissance d'une langue étrangère.

Ce qui caractérise les cours de vacances de Kaiserslautern et les différencie de tous les autres existant en Allemagne, c'est qu'ils préparent directement aux différents examens français, leur programme étant établi d'après celui de ces examens, on y éthidie les textes qui sont au programme du brevet supérieur, du baccalauréat, du professorat des écoles normales, du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand dans les écoles normales et primaires supérieures, etc. Il y a des cours pour les commençants, aussi bien que pour les étudiants en philologie. Il y a aussi une section spéciale d'allemand commercial. Ce n'est pas que la langue allemande que l'on apprend bien à Kaiserslautern, les organisateurs veulent quelque chose de plus, ils désirent que les Français et les Allemands apprennent à se bien connaître, aussi des cours de français ont lieu pour les Allemands, at l'on fait ensemble, si on le désire des excursions dans le pittoresque Palatinat et sur les bords du Rhin.

Le directeur des cours, M. Ludwig Wagner, Hackestrasse, 22, Kaiserslautern (Palatinat), auquel on est prié de s'adresser pour des renseignements complémentaires, s'occupe de procurer aux personnes qui suivent les cours des adresses de familles très recommandables dans lesquelles, elles peuvent prendre pension.

L. LÉVY-BERNHEIM.

Avis

Un cours de dessin et de peinture — Natures Mortes, Modèle Vivant, Composition décorative, Anatomie, — sera ouvert à la rentrée d'octobre prochain, à Auteuil, par une des sociétaires.

On peut dès maintenant demander des renseignements à Mme la Directrice.

24

Les jeunes filles qui désireraient étudier l'Histoire de l'Art, pendant la prochaine année scolaire, en visitant les Musées et les monuments de Paris sous la conduite d'un professeur, peuvent s'adresser dès maintenant à Mme la Directrice qui voudra bien leur donner tous les renseignements.

**

L'emploi de stagiaire à l'Economat à l'Ecole normale supérieure d'institutrices de Fontenay-aux-Roses (emploi au pair) sera vacant à la rentrée d'octobre.

Les Postulantes peuvent s'adresser à Mme l'Econome de l'Ecole. Elles doivent présenter des références.



Garderie d'enfants. — On demande jeune fille, brevet supérieur, catholique, 5 fois par semaine, de 4 à 7 heures, 80 fr. S'adresser à Mme Le Pellerin, 26, allée du Jardin anglais, Le Raincy.



On demande en Thuringe une Française, place bien payée, agréable, à prendre au 1er octobre.

S'adresser à Mile Ponchont, professeur au lycée de Grenoble (Isère).

Mariages

Nous apprenons le mariage de :

Mile Marcelle Bonnard avec M. Marcel Bochet, Ingénieur des Arts et Manufactures.

Mlle Marguerite Lelièvre avec M. Félix Piat, architecte diplômé par le Gouvernement.

Mlle Juliette Maury avec M. Jean Ebersolt, docteur ès-lettres. Mlle Renée Leblanc avec M. Robert Langlumé, Elève à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures.

Mlle Charlotte Douchez avec M. Maurice Charpentier, Rédacteur à la Caise des Dépôts et Consignations.

Mlle Suzanne Yung avec M. Franz Thieck.

Nous envoyons à nos compagnes nos vives félicitations.

Naissances

M. et Mme Raoul Lévy (Suzanne Hirsch) nous font part de la naissance de leur fils Francis.

M. et Mme Méry (Thérèse Couderu) nous apprennent la naissance de leur fils Jacques.

M. et Mme Billaudot (Maria Verdier) nous annoncent la naissance de leur fille Jeannine.

M. et Mme Puvis (Jeanne Treney) nous font part de la naissance de leur fils René.

Décès

Nous apprenons le décès de :

M. Caron, père de Mme Goffart, ancienne répétitrice au Lycée.

M. Sergent, grand-père de Mlles Suzanne, Jeanne, Adelina et Fernande Sergent.

M. Mayer, grand-père de Mlle Alice Nathan.

Nous envoyons à nos compagnes nos condoléances,

Société de bienfaisance

Compte rendu de la promenade des enfants

Le 19 juin a cu lieu la promenade des enfants dirigée par Mlle Scott et Mme Ficquet. Une dizaine d'élèves, anciennes et actuelles, seulement étaient venues les aider et n'étaient pas trop nombreuses pour s'occuper des enfants. Ceux-ci en effet étaient environ 80. Le rendez-vous était fixé près de la gare de la Muette, et de là tout le monde se dirigea en bande jusqu'à l'allée du bois, choisie pour passer la journée. Le temps était assez beau, et tous les enfants avaient l'air ravi. Aussitôt arrivés ils commencèrent à jouer avec beaucoup d'entrain. Des con-

cours de sauts en hauteur s'organisèrent parmi les garçons, des petites filles sautaient à la corde pendant que les plus petits faisaient des rondes.

Enfin sonna l'heure du goûter. Les enfants, assis en rond sur l'herbe, reçurent des croissants, des petits pains, des tablettes de chocolat; un grand panier de cerises fut bientôt vide. Les jeux reprirent ensuite, puis des courses furent organisées et les premiers arrivés reçurent des jouets en récompense de leur peine. Du reste les perdants, les plus petits qui s'étaient laissés dépasser, ne furent pas bien à plaindre, des toupies, des balles, des sabots, etc., leur furent distribués comme aux gagnants.

Vers six heures, on revint à travers le bois, les plus jeunes trainant un peu la jambe, mais enchantés tout de même, et au moment de se quitter chacun désirait recommencer une aussi bonne journée.

CHRONIQUE SOCIALE

0540 m-

A l'Université populaire du Faubourg Saint-Antoine

Le mardi 3 juin a eu lieu à l'Université populaire du faubourg Saint-Antoine (157, faubourg Saint-Antoine), où chacun peut, pour o fr. 50, assister à toutes les séances du mois, à 8 h. 1/2 du soir, une conférence contradictoire à propos de la « Ligue française d'Education morale ».

M. Ferdinand Buisson a défendu la morale laïque, M. Denys Cochin la morale religieuse. La salle, d'une simplicité monacale, avec une petite scène qui servait d'estrade, était comble : public de toutes conditions ; presque autant de femmes que d'hommes. On a écouté constamment avec une attention extraordinaire, et il était convenu qu'on n'applaudissait qu'à la fin de chaque discours.

M. Ferdinand Buisson a exposé, avec une clarté et une modération qui n'éteignaient pas la chaleur et l'autorité de sa parole, sa conception de la morale laïque : comment elle peut être enseignée à l'école sans porter atteinte à aucune religion, en ne s'appuyant que sur les préceptes universellement admis et en ne faisant appel qu'à la conscience de l'enfant. En quelques paroles profondément senties, il a montré comment une mère peut éveiller le sentiment moral sans avoir recours à la moindre idée de sanction ou d'autorité surnaturelle, mais par sa seule horreur sincère du mal, par son indignation grave en face des choses qu'on ne doit pas faire.

M. Denys Cochin, dans un langage non moins élevé et non sans quelque émotion, s'est appliqué à montrer, par l'incertitude où nous mêne la philosophie, qu'il faut à la morale des bases plus solides que notre propre conscience, qui nous abuse peut-être, et que ces bases, seule la religion a jamais pu les donner. En outre, le respect des religions établies est incompatible avec la morale laïque, qui veut réellement se substituer à elles : l'Etat n'a pas pu rester neutre, il a usé de son autorité en faveur de la morale laïque ; et, avec une tristesse pénétrante, M. Denys Cochin a rappelé les fermetures d'écoles congréganistes. C'est donc un idéal inaccessible que propose M. Buisson, d'établir cette morale universelle qui ne froisserait aucune conscience. Et, pourrait-on le faire, que ce serait peu de chose ; la morale admise par tout le monde!

A quoi M. Buisson a répondu qu'il ne s'était placé d'abord qu'au point de vue de l'école primaire, où il suffit d'enseigner les éléments de la morale, mais que la morale laïque est susceptible d'atteindre l'héroïsme le plus sublime, comme le prouvent tant d'exemples. Et enfin, il a terminé en expliquant le but de la « Ligue française d'Education morale », qui réunit toutes les opinions, toutes les croyances dans un même effort contre le mal, en essayant de développer les germes de la moralité et de faire sentir à tous la nécessité et la possibilité d'entretenir la foi en un idéal moral.

1

Après cette séance intéressante au plus haut point, où le public a fait preuve d'une compréhension très large à l'égard des diverses façons de voir, et s'est montré capable d'une attention soutenue même pour ces questions considérées comme banales par tant de gens, et même quand la discussion prenait un tour philosophique un peu ardu, en voyant le programme des conférences qui ont lieu tous les soirs sur les sujets les plus variés -Révolution chinoise et Philosophie de Bergson — j'ai pensé que nous pourrions nous inspirer de quelques-unes des idées de ces œuvres d'éducation populaire : ainsi, après chaque conférence, les auditeurs peuvent demander des éclaircissements ou faire des objections. J'avais déjà pensé qu'à notre Cercle amical, c'est une chose fort à encourager que les jeunes filles discutent après les causeries, ce qui les force à ne pas écouter passivement. Mais la difficulté est que, même si elles ont quelques critiques à faire, elles n'osent les formuler. Eh bien ! peut-être que si, de temps en temps, nous faisions une « conférence contradictoire » sur des sujets de morale, d'éducation ou autres, où chacun peut avoir son opinion, elles seraient plus excitées, en prenant parti pour l'une ou l'autre des thèses exposées, à prendre la parole : ce pourrait être une manière encore d'apporter du nouveau, de l'imprévu, à ces réunions, dont tout l'essentiel, n'est-ce pas, est dans la variété et la vie, dans l'élargissement de l'horizon.

Changement d'adresse

Mme Piat (Marguerite Lelièvre), 4, rue Antoine Dubois.

Mlle Marguerite Bondois, 77, rue Blomet.

Mlle Jeanne Biers, 1, route de St-Luc, Epinay-sur-Seine.

Mme Paul Mayer (R. Séligman), 64, rue des Teunerolles, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Mme Gaillard (S. Morice), 48, rue de Douai, Lens (P.-de-C.).

Mme Raoul Lévy (S. Hirsch), 76, avenue de Wagram.

Mme Turpin, 129, rue du Ranelagh.

Mlle Bernamont, 129, rue du Ranelagh.

Mme Jeanne Gallois, 118, rue de la Pompe.

Le Gérant: A. COUESLANT.